



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

TGV

Question écrite n° 8861

### Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur l'inquietude que ressentent certains habitants de sa circonscription au sujet de l'entreprise du train a grande vitesse Nord. En effet, ces habitants, propriétaires d'habitations ou de terrains touches par le passage du TGV, n'ont toujours pas ete avertis des dates d'expropriations. Il lui demande en consequence, de bien vouloir lui communiquer tous les elements d'information afin de les transmettre aux propriétaires concernes.

### Texte de la réponse

Reponse. - La realisation d'une infrastructure comme le TGV Nord necessite la mise en oeuvre d'un certain nombre de procedures qui doivent conduire a l'obtention du decret prononcant l'utilite publique de l'operation au debut de l'ete 1989. Les enquetes parcellaires, qui ont commence a la fin de l'annee 1988, vont se poursuivre jusqu'en juin 1989. En particulier, dans le Pas-de-Calais, elles sont organisees, suivant les communes, entre fevrier et juin 1989. La SNCF n'acquiert les terrains necessaires a la realisation du projet qu'apres l'obtention du decret prononcant l'utilite publique, et une fois realisees les enquetes parcellaires. Les acquisitions amiables ou les expropriations pourront donc intervenir a partir de l'ete 1989.

### Données clés

**Auteur :** [M. Facon Albert](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8861

**Rubrique :** Sncf

**Ministère interrogé :** transports et mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1989, page 440